



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Lutte contre l'illectronisme

Question écrite n° 15515

### Texte de la question

Mme Aina Kuric appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics, chargé du numérique sur la question de l'illectronisme et de ses conséquences. Primordial dans l'accès à de nombreux services publics dématérialisés et notamment la formation professionnelle, le numérique n'est pourtant pas un outil maîtrisé par la totalité de nos concitoyens. Ainsi, souvent du fait du manque de formation et parfois par peur de l'outil internet, 19 % des Français, 20 % en zone rurale, abandonnent l'outil internet et ce quel que soit leur âge ou milieu social. On estime ainsi que si un tiers des 50-64 ans sont frappés par l'illectronisme, ce sont aussi 21 % des moins de 35 ans soit des personnes nées dans un univers déjà marqué par la révolution internet, qui ne parviennent pas à s'appropriier l'outil. En conséquence, elle aimerait connaître les mesures envisagées ainsi que sa position sur l'éventualité de créer un service obligatoire du « numérique » pour les étudiants de cette filière à l'image du service sanitaire proposé par la ministre de la santé et des solidarités.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Aina Kuric](#)

**Circonscription :** Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15515

**Rubrique :** Numérique

**Ministère interrogé :** [Numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 9 novembre 2020

**Question publiée au JO le :** [25 décembre 2018](#), page 11984

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)